

DEPARTEMENT DES INFIRMIERS

I. DIPLOME ET CONDITIONS D'ADMISSION

2.1/ Diplômes

- Grade : Licence
- Domaine : sciences de la santé
- Mention : sciences infirmières et obstétricales
- Option : soins infirmiers

2.2/ Modes d'admission

- Admission par voie de concours aux nationaux apprenants et professionnels
- Admission par voie d'étude de dossiers aux apprenants de nationalité étrangère

2.3/ Profil d'entrée

- Diplôme de baccalauréat deuxième partie (BAC 2) toutes séries confondues,
- Diplôme équivalent au BAC 2 notamment le diplôme d'Etat d'infirmier auxiliaire.

2.4/ Prérequis

Baccalauréat général ou Diplôme d'infirmier auxiliaire d'Etat (IAE)

2.5/ Durée

- Trois (03) ans soit six (06) semestres pour les apprenants étudiants
- Deux (02) ans soit quatre (04) semestres pour les apprenant professionnels IAE (validation des acquis et expériences professionnelles)

2.6/ Coût (scolarité et les moyens de paiement)

Deux million cinq cent mille, les 2/3 sont payés à l'admission

II. DESCRIPTION DE LA FORMATION

3.1/ OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

❖ Objectif général

Former des professionnels capables d'assurer la responsabilité de l'ensemble des soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, et les soins aux malades.

❖ Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, les professionnels formés suivant ce référentiel seront capables de :

- organiser les activités curatives, préventives et éducatives dans la collectivité ;
- impliquer la collectivité aux prises de décisions sur les problèmes relatifs à son état de santé ;
- organiser le travail infirmier ;
- gérer les ressources matérielles, humaines, financières et les différents programmes de santé ;
- déterminer et mettre en œuvre les actions relevant du rôle propre de l'infirmier ;
- effectuer seul ou en collaboration avec d'autres soignants les prescriptions médicales ;
- améliorer la qualité des soins par une démarche de recherche ;
- développer un projet professionnel

3.2/ CURSUS

❖ Compétences visées

- compétence 1 : accompagner la personne, la famille
- compétence 2 : gérer les équipes en tenant compte des fonctions de l'infirmier
- compétence 3 : prodiguer des soins par une démarche infirmière
- compétence 4 : assurer la prise en charge des pathologies médico-chirurgicales
- compétence 5 : faire de la recherche opérationnelle
- compétence 6 : gérer les ressources matérielles, financières et l'information sanitaire
- compétence 7 : s'engager dans un développement personnel et professionnel
- compétence 8 : intervenir en santé communautaire

Les compétences sont acquises par niveaux de compétences dénommées capacités.

❖ Contenu D'enseignement

Il est décliné en termes d'unités d'enseignement (UE), chacune d'elles étant constituée d'une ou plusieurs composantes (cours) désignées par éléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE)

1/ Semestre I

- SIO 111 : Fondements des professions infirmière et sage- femme
- SIO 112 : Connaissances de base du corps humain
- SIO 113 : Notions de bases sur les situations cliniques se référant aux pathologies
- SIO 114 : Relation de l'homme avec son environnement
- SIO 115 : Notions de base en sciences sociales et juridiques
- SIO 116 : Techniques de base en Soins Infirmiers et obstétricaux
- SIO 117 : Mise en situation professionnelle I

2/ Semestre II

- SIO121 : Notion de thérapeutique et prise en charge des personnes présentant des affections infectieuses
- SIO122 : Santé publique I
- SIO123 : Soins infirmiers I
- SIO124 : Alimentation et développement de l'homme
- SIO125 : Méthodes et outils de recherche I
- SIO126 : Mise en situation professionnelle II

3/ Semestre III

- SIO121 : Notion de thérapeutique et prise en charge des personnes présentant des affections infectieuses
- SIO122 : Santé publique I
- SIO123 : Soins infirmiers I
- SIO124 : Alimentation et développement de l'homme
- SIO125 : Méthodes et outils de recherche I
- SIO126 : Mise en situation professionnelle II

4/ Semestre IV

- SIO241 : Santé publique II
- SIO242 : Prise en charge de la femme, de la gestante, de la parturiente et de l'accouchée
- SIO243 : Prise en charge des personnes présentant des affections cardio-respiratoires
- SIO244 : Prise en charge des personnes présentant des affections urologiques et néphrologiques
- SIO245 : Prise en charge des personnes présentant des affections traumatologiques et rhumatologiques
- SIO246 : Soins infirmiers III
- SIO247 : Mise en situation professionnelle IV

5/Semestre V

- SIO351 : Prise en charge des personnes présentant des affections oto-rhino-laryngologiques, stomatologiques et ophtalmologiques
- SIO352 : Prise en charge des personnes présentant des affections endocrinologiques, neurologiques et psychiatriques
- SIO353 : Thérapeutique et prise en charge des personnes victimes d'intoxications
- SIO354 : Santé publique III
- SIO355 : Soins infirmiers IV
- SIO356 : Mise en situation professionnelle V

6/Semestre VI

- SIO361 : Méthodes et outils de recherche III
- SIO362 : Gestion des situations médico-légales
- SIO363 : Prise En charge des personnes présentant des affections dermatologiques et gynécologiques
- SIO364 : Soins infirmiers V
- SIO365 : Mise en situation professionnelle VI
- SIO366 : Recherche opérationnelle

3.3/ Corps enseignant

- Universitaires spécialistes dans leur domaine venant surtout de la FSS
- Cliniciens rompus à leurs tâches travaillant dans les hôpitaux
- Autres professionnels spécialistes selon les domaines

3.4/ Modalité pédagogique

❖ **Paradigme de formation** : Approche par compétence (le socioconstructivisme)

❖ Types d'enseignement

- **Enseignements théoriques** : dispensation de cours avec des méthodes pédagogiques pédo-centrées, socio-centrées et ouvertes, alternant les directives et les non-directives puis des séances de cours se déroulent sous un modèle pédagogique active avec des techniques faisant appel à la participation active des apprenants,
- **Enseignements pratiques** : apprentissage des pratiques de soins en situations simulées accentué par les apprentissages cliniques (stages)

3.5/ Modalité d'évaluation

❖ Types d'évaluation

- Evaluation à mi-parcours (comptant pour 40%)
- Evaluation terminale (comptant pour 60%)

❖ Méthodes d'évaluation

- Devoirs sur tables et recherches pour les évaluations à mi-parcours
- Devoirs sur tables pour les évaluations terminales

- Evaluations pratiques en situations simulées et en situations réelles (stage) pour les techniques d'examen et de soins

❖ **Périodicité : semestrielle**

- 1er semestre (harmattan)
- 2ème semestre (mousson)
- Session de remédiation en période de transition entre 2 années académiques

III. OBTENTION DE DIPLOME

Critères d'obtention de diplôme : acquisition des compétences requises à travers la validation des unités d'enseignement matérialisées par l'obtention de 180 crédits.

IV. DEBOUCHES

❖ **Exercice d'emblée de la profession**

- **Public** : fonctionnaire d'Etat suite au concours de recrutement dans la fonction publique
- **Privé** : salarié du secteur privé (formations sanitaires appartenant aux personnes privées et ONG) admis ou recruté à partir d'un concours ou d'un appel d'offre
- **Libéral** : exercice dans le secteur privé mais sous son compte personnel

❖ **Formation en masters**

- sciences de la santé
- autres sciences sociales

FAQ

Rubrique (d'un site Internet...) qui regroupe les réponses aux questions les plus fréquemment posées

- Qui est l'infirmier Diplômé d'Etat (IDE) ?
- Quelles différences existe-t-il entre un IDE et un assistant médical ?
- Où forme-t-on les IDE en dehors de l'ENAML ?
- Existe-il des infirmiers non diplômés d'Etat ?